



Arnaque apres non-transfert de compteur gdf par nouveau locataire

Par **miki40**, le **13/11/2007** à **23:24**

salut a tous voila mon problem:lors de mon dernier demenagement,quand g voulu fermé mon compteur de gaz,gdf ma repondu que c'etait au nouveau locataire de s'occuper des demarches afin que la transition soit prise en compte!!
RESULTAT:le nouveau locataire n'a rein fait et les prelevements mensuels ont continuer sur mon compte pendant plusieurs mois.
l'echeancier etant prevu jusqu'a la fin de l'année j'ai payée pensant que c'etait mon du!!(etant a + de 400km de mon ancienne adresse le changement bancaire n'a rien arrangé)
lorsque je m'en suis aperçu,g a contacté GDF qui ont fait le necessaire pour regulariser la situation A LEURS NIVEAU!!Mais pour moi le nouveau locataire me dois toujours + de 400€. Et bien sur il refuse de me payer...
quelqun pourrait il m'aider a trouver une solution pour resoudre mon probleme et me dire quel sont mes recours possible!!MERCI D'AVANCE

Par **Jurigaby**, le **13/11/2007** à **23:53**

Bonjour.
Juridiquement parlant, c'est a Gdf qu'il appartient de vous rembourser sur le fondement de l'action en répétition de l'indu..et ensuite, Gdf devra se retourner contre le locataire actuel pour le paiement.
tout ceci peut se résoudre très facilement selon que vous possédez ou non des preuves de votre départ de l'ancien logement comme par exemple, un état des lieux de sortie enfin ce genre de choses..

Par **miki40**, le **14/11/2007** à **12:03**

bonjour et merci Jurigaby, rnje pense avoir les preuves suffisantes etant donné que je possède une copie de la lettre de résiliation de bail envoyée à la propriétaire et une attestation de sa part prouvant que j'ai effectivement quitté le domicile à la date prévue!!j'espere ainsi pouvoir tres vite resoudre ce probleme...Merci encore!

Par **danya59**, le **20/03/2009** à **22:09**

bonsoir, je travaille pour gdf, la procédure exacte d'une résiliation de contrat est celle-ci: rnsoit le locataire fait passer un technicien qui fait lui-même le relevé de compteur car il est impossible de résilier simplement un contrat sur le logiciel (si le compteur est inaccessible faire quand même passer technicien qui lui fera une estimation du relevé de compteur et il faudrait nous envoyer l'état des lieux de sortie du logement avec relevés) rnsoit le nouveau locataire se manifeste en temps et en heures et crée son contrat ce qui résilie automatiquement le contrat de l'ancien locataire rnmaintenant si le nécessaire n'est pas fait par le nouveau locataire ou propriétaire, l'ancien est facturé, et des fois les gens font trop confiance à d'autres car des cas comme celui-ci il y en a des milliers. rnla seule possibilité de régularisation est d'envoyer au service client de Lannion (adresse sur facture) la copie de l'état des lieux de sortie du logement avec les relevés de compteur rncependant l'abonnement sera facturé jusqu'à la date de résiliation de contrat rnndans le cas où vous n'avez pas d'état des lieux de sortie il faut une preuve écrite du bailleur pour que l'on puisse au moins faire une estimation du relevé de la date de déménagement

Par **lion29**, le **07/07/2009** à **02:12**

bonjour, une question pour danya59, vous dites que l'abonnement sera facturé jusqu'à la date de résiliation de contrat, donc si le contrat est résilié 2 ans après est-ce que c'est à l'ancien locataire de payer les factures du nouveau locataire qui aura utilisé l'électricité et le gaz durant cette période? merci de votre réponse

Par **lordante**, le **16/03/2011** à **05:57**

Bonjour, rn rnJ'aimerais savoir si une personne peut m'aider pour un cas semblable. rn rnJe précise que j'ai mon état des lieux de sortie mais que GDF refuse obstinément de recalculer la facture!! rn rnPire le locataire actuel est d'accord pour remettre les factures à jour. rn rnLa raison: le contrat actuel du nouveau locataire leur ferai gagner 40€ de moins qui si c'est moi qui paie. rn rnQue dois-je faire? rn rnAttaquer GDF? rn rnLe nouveau locataire (20 jours pour mettre à son nom, il se fout de la gueule du monde)? rn rnLe propriétaire (car c'est lui qui a signé l'état des lieux sortant)? rn rnMerci! rn rnVous pouvez me contacter par email, merci.

Par **mimi493**, le **16/03/2011 à 14:39**

Avez-vous résilié votre contrat GDF à votre départ ? Si non, vous ne pouvez vous en prendre qu'à vous-même.

Par **lordante**, le **16/03/2011 à 14:57**

Oui j'ai téléphoné a GDF ils étaianet au courant.

Par **mimi493**, le **16/03/2011 à 15:59**

Le téléphone ... donc GDF conteste la résiliation ?

Par **lordante**, le **16/03/2011 à 16:02**

non même pas.rnrnIls ne veulent tout simplement pas remettre l'index au même chiffre que l'état des lieux sortant.rnrnJ'avoue que mis à part que moi j'avais pas de contrat super avantageux et que le nouveau oui, je vois pas.rnrnEn gros c'est plus intéressant de me facturer moi que le nouveau sur les 20 jours ou il consomme 171m3. Soit plus que moi sur 1 mois et demi!